

Samedi 22 décembre 2018

PROGRAMMATION



Pachamama Un film de Juan Antin / Durée : 1 h 12

à partir de 6 ans

Séance 14 heures

Tepulpai et Naïra, deux petits indiens de la Cordillère des Andes, partent à la poursuite de la Pachamama, totem protecteur de leur village, confisqué par les Incas. Leur quête les mènera jusqu'à Cuzco, capitale royale assiégée par les conquistadors.

La volonté du réalisateur n'est pas ici de raconter la colonisation espagnole ou le règne inca d'un point de vue historique, mais de donner la parole aux indiens, en exposant leur mode de vie. Le respect de la nature est naturellement au cœur du film, aussi bien visuellement que dans le quotidien de ces personnages qui représentent plus largement l'ensemble des peuples amérindiens. Un joli film d'animation à découvrir en famille pour partager ensemble un peu de la spiritualité qui s'en dégage. (Benshi)



Arthur et la magie de Noël

Programme de 2 courts-métrages / Durée : 38 minutes

à partir de 3 ans

Séance 14 heures 30

Il n'y a bien que les adultes pour penser que les bonhommes de neige restent dans le jardin en attendant sagement de fondre ! Dès que les grands ont le dos tourné, la magie de Noël opère et tous les petits bonhommes partent à l'aventure !

Charlie et le Bonhomme de neige

De Petr Vodicka – République Tchèque, 12'19, 2017

Cette année, c'est Papa qui a décoré le sapin ! Après douze mois passés dans les cartons, c'est l'heure des retrouvailles pour toutes les décorations de Noël !

Arthur et les aurores boréales

De Takeshi Yashiro – Japon, 25'12, 2016

Il y a longtemps, Arthur le Bonhomme de neige a promis à un petit garçon que, lorsqu'il serait grand, ils découvriraient ensemble la magie des aurores boréales.

Tarif Adhérent (financé à 50% par le CASC)

■ Adulte et enfant : 2 €/personne/séance.

Tarif Extérieur (sans participation financière du CASC)

■ Adulte et enfant : 4 €/personne/séance.

Les billets d'entrée seront distribués sur place, 30 minutes avant le début de la séance par un administrateur du CASC. Réservation IMPÉRATIVE au secrétariat du CASC.